

Institut des Risques Industriels Assurantiels et Financiers Université de Poitiers

[#] Offres de stages ou d'emplois

Les étudiants inscrits à l'IRIAF ont des stages obligatoires à réaliser en entreprise (en France ou à l'étranger). Ces stages sont des étapes essentielles dans la formation de vos futurs collaborateurs.

DÉPOSER UNE OFFRE

Vous êtes à la recherche d'un stagiaire, d'un alternant ou d'un collaborateur, vous pouvez nous envoyer vos offres en : déposant votre offre en ligne (en cours de construction).

[envoyant un mail à la filière SAS](#) [

<http://iriaf.univ-poitiers.fr/rubrique-de-pages-cachees/mail-secretariat-sas-822541.kjsp?RH=1363939161402>] pour le Master SARADS Statistique et Actuariat et la licence Economie/Gestion parcours Risque Assurance

[envoyant un mail à la filière GdR](#) [

<http://iriaf.univ-poitiers.fr/rubrique-de-pages-cachees/mail-secretariat-gdr-822551.kjsp?RH=1363939161402>] pour les formations Licence Sciences du Danger et Masters Risques et Environnement parcours MRIE et MRSI

Nous transmettons au plus vite, auprès des étudiants et des diplômés concernés, vos offres.

MODALITÉS 2018/2019

Formation	Durée du stage	Période du stage
Licence Economie/Gestion	Stage facultatif	A partir du 1er juin
1ère année Master SARADS Statistique et Actuariat appliqués aux Risques en Assurances Dommages et Santé	3 mois minimum	A partir du 15 avril
2ème année Master SARADS Statistique et Actuariat appliqués aux Risques en Assurances Dommages et Santé	4 mois minimum	A partir du 18 mars
3ème année Licence Sciences du Danger Licence Sciences du Danger	4 mois minimum	A partir du 15 avril
1ère année Master MRIE et MRSI Master Management des Risques Industriels et Environnementaux, Master Management des Risques des Systèmes d'Information	4 mois minimum	A partir du 15 avril
2ème année Master MRIE et MRSI Master Management des Risques Industriels et Environnementaux, Master Management des Risques des Systèmes d'Information	6 mois	A partir du 9 mars

POLITIQUE DE L'IRIAF

Le stage professionnel est un élément essentiel de nos formations. Il doit permettre, à l'étudiant, de faire la preuve de sa capacité à maîtriser les connaissances acquises, dans un contexte d'intégration à la vie d'un organisme et d'exercice de responsabilités.

Le stage doit aboutir à la mise en œuvre ou à la production d'outils pour l'organisme concerné. Il ne peut, en aucun cas, être un stage de découverte d'un organisme. Il doit impérativement aboutir à l'identification d'une double valeur ajoutée : pour l'étudiant et pour l'organisme d'accueil.

De plus, le stage ne correspond pas uniquement à une période d'immersion dans un organisme, mais doit être appréhender dans toutes ses dimensions : sa recherche (méthodologie), sa réalisation (opérationnalité), sa restitution écrite ou orale (communication) et sa valorisation (employabilité).

Une mission à valider pour un stage enrichissant

L'étudiant doit rechercher, lui-même son stage et négocier sa mission. Pour cela, l'IRIAF propose plusieurs outils : son réseau, une application web de dépôt d'offres de stages et l'annuaire des stages déjà réalisés. Cette recherche se fait en étroite liaison avec un responsable des stages de la formation. Ce moment de recherche est l'occasion privilégiée pour mettre en œuvre une méthodologie de recherche qui pourra être réinvestie, par l'étudiant, lors de sa recherche d'emploi en fin de cursus.

La validation du stage comporte trois étapes majeures : l'agrément de la mission, l'établissement de la convention et l'autorisation de partir en stage. Dans un souci de qualité de la mission, un double excès semble devoir être évité selon les équipes pédagogiques de l'IRIAF : une mission trop facile, le niveau du diplôme exige de la part de l'étudiant initiative et responsabilité dans la mise en œuvre de ses connaissances et une mission trop ambitieuse qu'en tout état de cause l'étudiant ne pourrait mener à bien.

L'établissement d'une convention est une obligation : tous les stages lors des formations de l'IRIAF sont conventionnés. Sans la signature de la convention, l'étudiant n'est pas autorisé à intégrer l'organisme d'accueil.

La professionnalisation de l'étudiant par le stage

Si le stage est une expérience professionnelle essentielle, il est aussi un « exercice universitaire » dans sa dimension rapport de stage et soutenance. La rédaction du rapport est un exercice difficile. En effet, ce rapport doit démontrer la capacité de l'étudiant à remplir une mission professionnelle, à analyser l'expérience vécue en la restituant dans son cadre contextuel et à théoriser sa pratique en réalisant une autocritique de sa propre expertise. La soutenance de stage est aussi un exercice difficile pour l'étudiant. Lors de sa soutenance, l'étudiant doit démontrer ses capacités de communiquer en public, de synthétiser une mission et ses résultats et à maîtriser son sujet.

Des exigences au service du diplômé

L'évaluation finale du stage prend en compte toutes ces dimensions (professionnelle, universitaire et de savoir-être de l'étudiant) et doit permettre de positionner le futur diplômé dans son projet professionnel et sur le marché du travail.

Les exigences attendues lors du « stage » constituent des objectifs élevés vers lesquels l'étudiant doit tendre. Cette exigence, commune à l'étudiant, l'équipe pédagogique et au tuteur professionnel, est la marque de fabrique de l'IRIAF et est un élément de l'excellence de l'Institut. Ces exigences sont indispensables pour que nos étudiants diplômés soient employables immédiatement et ainsi elles facilitent leur insertion professionnelle.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr